



Conseil municipal

Séance du 30 novembre 2022 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Présents (17) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice ; MM. HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoint – Mmes CHEVRIER Cécile, LAVANDIER Isabelle (*jusqu'à 20h14*), LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maïté, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MAURILLE Bruno, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoir (1) : M. MEHATS Patrice à Mme PORTE Nicole.

Absents excusés (3) : Mmes BONARINI Sonia, LAINÉ Agnès ; M. MEHATS Patrice

Absent (1) : M. MASSON Hugo.

Secrétaire de séance : Mme HOSTIER Martine.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
	Autorisation donnée à Madame le Maire de signer un compromis de vente des parcelles cadastrées section AC n°235 et n°239	Reportée
2022-55	Autorisation donnée à Madame le Maire de signer un bail à ferme	Approuvée
2022-56	MAPA pour travaux de réfection de l'aire de stationnement aux abords de l'école maternelle – Déclaration de sous-traitance au profit de la SAS TITE ESPACE VERT	Approuvée
2022-57	Association UNC Saint-Christoly-de-Blaye / Cézac – Subvention exceptionnelle	Approuvée
2022-58	Décision budgétaire modificative n°4 – Budget principal 2022 – Virements de crédits	Approuvée
2022-59	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Approuvée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.

La Secrétaire de séance,

Martine HOSTIER



Le Maire,

Nicole PORTE